

Le 10 juin 2022

**Décision de la Présidente n° :
33-2022**

Objet :

Attribution du marché de maîtrise
d'œuvre pour l'aménagement de
la rue du 8 mai 1945 à Millery.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu la délibération n°2020-25, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégués consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Considérant le projet d'aménagement de voirie de la rue du 8 mai 1945 à Millery,
- Considérant que le projet initial a dû être complètement revu entraînant l'arrêt de la mission avec l'entreprise Symbiose,

DECIDE

Article 1 : TITULAIRE

D'attribuer le nouveau de marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement de la rue du 8 mai 1945 à l'entreprise MANWIN, 145 route de Millery, 69700 MONTAGNY.

Article 2 : PRIX

Le montant de l'offre retenue s'élève à :

| | |
|---------------|-------------|
| Montant HT : | 18 810,00 € |
| TVA 20 % : | 3 762, 00 € |
| Montant TTC : | 25 572,00 € |

Article 3 : DUREE

Le marché débute à la date de notification de la commande pour une durée prévisionnelle de 12 mois.

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Article 3 : Le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente,
Françoise GAUQUELIN